



TRANSPORT SCOLAIRE TARIFS – ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Ces tarifs sont établis chaque année par le Conseil Régional.

CATEGORIE D'ELEVES	TARIFS	OBSERVATIONS
<p><u>Dispositif destiné aux élèves ayant-droits des transports scolaires :</u></p> <p>Elèves de primaire</p> <p>Collégien utilisant le transport scolaire du 3 septembre 2018 au 5 juillet 2019</p> <p>Collégien utilisant le transport scolaire du 1^{er} février au 5 juillet 2019</p>	<p>Gratuit</p> <p>86 €</p> <p>43 €</p>	<p><u>Période d'inscription du 4 juin au 31 juillet 2018.</u> Au-delà, majoration de 20€ (date d'inscription en ligne, ou cachet de la poste / réception par le service pour inscription papier)</p> <p>L'élève doit être domicilié au-delà du périmètre de prise en charge (PPEC) de son établissement ou en l'absence de PPEC à plus de 2,5 kms (appréciation de la distance par le trajet piétonnier le plus direct)</p> <p>Primaires respectant la carte scolaire ou hors secteur <u>avec dérogation</u> (à fournir) et empruntant un des arrêts du secteur. Présence d'un accompagnateur à bord obligatoire pour les maternelles</p> <p>Participation familiale (PF)</p> <p>½ PF</p> <p>Pour les familles dont 3 enfants au moins sont transportés et s'acquittant d'une PF pour 2 enfants, l'obtention d'un titre de transport pour le 3^{ème} et les suivants est gratuite</p>
<p><u>Dispositif spécifique destiné aux élèves n'ouvrant pas droit au transport :</u></p> <p>Elèves de primaire ou secondaire domiciliés en Région Normandie :</p> <p>Utilisation du transport scolaire du 3 septembre 2018 au 5 juillet 2019</p> <p>Utilisation du transport scolaire du 1^{er} février au 5 juillet 2019</p> <p>Elèves de primaire ou secondaire domiciliés hors Région Normandie :</p> <p>Utilisation du transport scolaire du 3 septembre 2018 au 5 juillet 2019</p> <p>Utilisation du transport scolaire du 1^{er} février au 5 juillet 2019</p>	<p>172 €</p> <p>86 €</p> <p>258 €</p> <p>129 €</p>	<p><u>Elèves ne répondant pas aux critères susvisés</u></p> <p>Participation commerciale (PC)= 2 fois la Participation Familiale</p> <p>Participation commerciale = 1 fois la Participation Familiale</p> <p>Participation commerciale = 3 fois la Participation Familiale</p> <p>Participation commerciale = 1.5 fois la Participation Familiale</p>
<p>Voyages occasionnels</p> <p>Moins de 26 ans</p> <p>Plus de 26 ans</p>	<p>1.60 €</p> <p>1.90 €</p>	<p>Titre unitaire – dans la limite des places disponibles, les scolaires étant prioritaires en cas de surcharge.</p>
<p>Edition d'un duplicata de carte</p>	<p>10 €</p>	<p>Payant pour tous les usagers, primaires et collégiens</p>
<p>Correspondant étranger</p>	<p>-</p>	<p>Gratuit dans la limite de 4 semaines de présence et des places disponibles dans les bus</p>
<p>Majoration en cas de retard d'inscription injustifié</p>	<p>20 €</p>	<p>Applicable au-delà du 31 juillet 2018, à <u>toutes les catégories d'élèves</u>, et en sus de la PF ou de la PC.</p>